# AVIS PUBLIC

## ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 390-3-2026

**ADOPTION D'UN RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA VILLE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le directeur général et greffier :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à une séance ordinaire tenue le 5e jour d'octobre 2026, a adopté le règlement numéro 390-3-2026 intitulé *« Règlement 2022 sur la gestion contractuelle »*;

QUE ce règlement soit déposé sur le site Internet de la Ville au www.vsjs.ca. Une copie est également disponible au bureau de l'Hôtel de Ville situé au 700, rue Montcalm, Saint-Joseph-de-Sorel, Québec, J3R 1C9 où toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur les heures d'ouverture du bureau municipal;

QUE ledit règlement entrera en force et en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ SOUS MON SEING À SAINT-JOSEPH-DE-SOREL,
Ce 8e jour d'octobre 2026.

Le directeur général et greffier,

Benoit Lefebvre